



⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: 82810171.7

⑮ Int. Cl.³: A 44 C 5/02, A 44 C 17/02

⑭ Date de dépôt: 26.04.82

⑩ Priorité: 25.04.81 CH 2721/81

⑦1 Demandeur: SATINOR S.A., 4 rue du Lac, CH-2416 les Brenets (CH)

⑪ Date de publication de la demande: 03.11.82
Bulletin 82/44

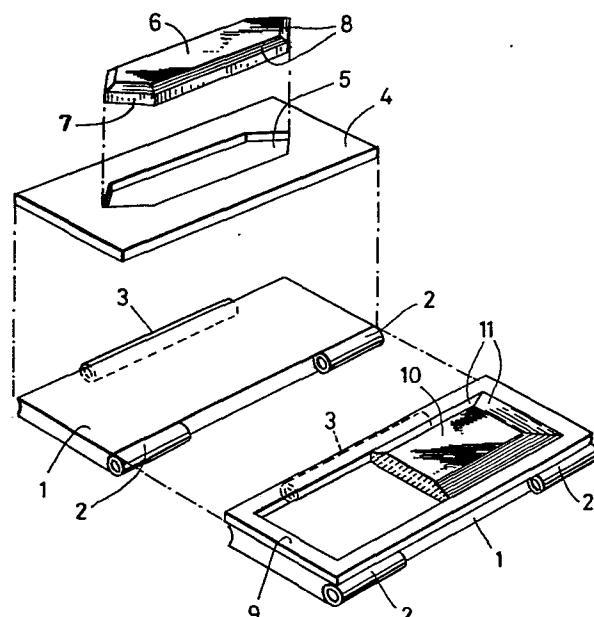
⑦2 Inventeur: Raval, Jean, 4, rue du Lac, CH-2416 Les Brenets (CH)

⑫ Etats contractants désignés: CH DE FR GB IT LI

⑦4 Mandataire: Tordlon, Serge, Cabinet de Conseil en brevets 23, rue du Marché-Neuf Case postale 182, CH-2500 Biel/Bienne 3 (CH)

54 Bracelet métallique.

57 Ce bracelet métallique est composé d'éléments articulés les uns aux autres et qui peuvent se présenter comme dans la partie de gauche ou comme dans la partie de droite de la figure. Chacun de ces éléments comprend un corps (1) portant les gonds (2, 3) de ses charnières d'articulation aux éléments voisins. Une pièce mince (4, 9) est soudée ou collée par dessus le corps (1). Elle a le double avantage de camoufler les charnières en collaboration avec celles des éléments voisins et de pouvoir être découpée de façon à permettre l'insertion d'une pièce décorative (6, 10).



EP 0 064 031 A1

- 1 -

B R A C E L E T M E T A L L I Q U E

Dans les bracelets connus du type défini par le préambule de la revendication 1, l'articulation des éléments entre eux est réalisée habituellement par des charnières. Pour que se justifie le coût de ces bracelets, qui est un multiple de celui des bracelets en cuir, il ne suffit pas 5 de les rendre durables; il faut en outre en soigner l'aspect. Pour cela, il importe avant tout de camoufler les articulations, c'est-à-dire de les rendre invisibles quand le bracelet est porté.

Il existe plusieurs solutions qui remplissent parfaitement cette 10 condition. Les solutions connues ont cependant toutes l'inconvénient que les éléments composant le bracelet n'ont pas des formes simples. Il en résulte un usinage laborieux de ces éléments, qui doit être effectué avec soin pour que le fonctionnement soit garanti et l'esthétique satisfaisante.

15 Le bracelet défini par la caractéristique de la revendication 1 évite l'inconvénient susmentionné. Les articulations sont camouflées par des pièces ornementales minces, qui peuvent donc être formées par simple découpage et qu'il est aisément de fixer aux corps des éléments du bracelet, qui peuvent eux-mêmes être fabriqués sans complication, en raison 20 de leur forme géométrique simple.

Dans les formes spéciales d'exécution définies par la revendication 2, il suffit de soumettre la face exposée des dites pièces minces à des opérations de terminaison particulières pour conférer au bracelet 25 l'aspect voulu, puisque ces pièces recouvrent entièrement le corps des éléments du bracelet et sont donc seules visibles au porter.

Conformément aux particularités définies par la revendication 3, ces pièces minces peuvent même jouer le rôle de bouclier protecteur des éléments du bracelet, en rendant son aspect pratiquement inaliénable.

5

Les formes d'exécution définies par la revendication 4 profitent de la possibilité offerte par des plaquettes minces, de découper dans celles-ci une ouverture centrale, qui permet de monter une pièce décorative, par exemple un corindon, sur les éléments du bracelet.

10

Quant au cadre défini par la revendication 5, il a l'avantage de protéger des égrisures les bords d'une pièce en métal dur fritté, montée sur l'élément du bracelet, à l'intérieur de ce cadre.

15

Deux formes d'exécution du bracelet selon l'invention sont représentées schématiquement et à simple titre d'exemple au dessin dans lequel:

20

la Fig. 1 représente, dans sa partie de gauche, un élément du bracelet selon la première forme d'exécution en perspective explosée, et, dans sa partie de droite, un élément du bracelet selon la seconde forme d'exécution, et

25

la Fig. 2 est une coupe transversale de deux éléments adjacents du bracelet selon cette seconde forme d'exécution.

30

L'élément du bracelet selon la première forme d'exécution, représenté à la Fig. 1, comprend un corps rectangulaire plat 1, sur les bords longitudinaux duquel sont soudés les gonds de charnière 2, 3. Au lieu d'appliquer ces gonds contre des bords concaves, comme représenté au dessin, on pourrait tout aussi bien les souder contre des bords plats.

35

Une pièce mince 4, également plate, est fixée par dessus le corps 1, auquel elle est solidarisée par adhérence. Selon les matériaux du corps 1 et de la pièce 4, cette adhérence peut être réalisée par exemple par soudage ou collage des surfaces en contact ou par des points de soudure électrique. - -

La pièce 4 a la même longueur que le corps 1, mais elle est

plus large, de façon à s'étendre au moins approximativement jusqu'au-dessus de l'axe des gonds 2, 3. Sa face supérieure, visible, est soumise à des opérations de terminaison destinées à lui conférer un aspect soigné, tenant lieu d'ornementation du bracelet. Une ouverture 5 est découpée 5 dans la partie centrale de la pièce 4. De ce fait, ses angles peuvent être vifs; mais n'importe quelle forme avec parties arrondies peut évidemment lui être donnée. Une pièce décorative 6 prend place dans l'ouverture 5. Le bord inférieur 7 de cette pièce 6 est prismatique. Sa hauteur est égale à l'épaisseur de la pièce 4. Dans sa partie supérieure, la pièce 6 présente 10 des biseaux 8, assez inclinés pour n'offrir aucune prise à des corps étrangers avec lesquels le bracelet peut entrer en contact accidentellement.

De préférence, la pièce 6 sera faite en un matériau dur, par 15 exemple en corindon. Elle peut toutefois aussi être faite en métal précieux. Quant à la pièce ornementale 4, tous les métaux qui se prêtent au découpage sont utilisables; on en choisira cependant un qui soit assez dur pour que sa face visible ne s'altère pas trop rapidement au porter. Le corps 1, de son côté, peut être fait par exemple en acier inoxydable 20 ou en laiton chromé ou plaqué. Des métaux précieux peuvent aussi être utilisés pour le corps 1 et la pièce ornementale 4.

En variante, la pièce ornementale 4 peut aussi être pleine et recouvrir toute la face supérieure du corps 1. Dans ce cas, sa face supérieure peut ne pas être plane. Elle peut par exemple avoir des angles biseautés ou être galbée. Dans cette variante, la pièce 4 peut être faite 25 en métal dur.

La partie de droite de la Fig. 1 représente la seconde forme 30 d'exécution, qui ne diffère de la première que par les éléments ornementaux. Dans cette seconde forme d'exécution, la pièce ornementale fixée par adhérence au corps 1, au-dessus de sa face externe, est constituée par un cadre 9, relativement étroit, dont le contour extérieur est le même que celui de la pièce 4 de la première forme d'exécution. Une pièce 35 décorative 10 en métal dur est insérée dans le cadre 9. Les bords 11 de sa partie située au-dessus du cadre 9 sont biseautés, pour éviter les égrisures.

La Fig. 2 représente deux éléments articulés l'un à l'autre du

bracelet selon la seconde forme d'exécution. Ils sont reliés l'un à l'autre par une goupille 12, engagée dans les gonds 2, 3 des dits éléments. On voit dans cette figure que quand le bracelet est à plat, les bords externes des cadres 9 se touchent. Lorsque le bracelet est porté, ces bords 5 s'éloignent quelque peu l'un de l'autre, mais pas suffisamment pour que les charnières deviennent visibles.

R E V E N D I C A T I O N S :

1. Bracelet métallique, comprenant une série d'éléments articulés les une aux autres,

caractérisé

en ce que chacun de ces éléments comprend un corps (1) de forme géométrique simple, qui porte les organes d'articulation (2, 3) aux éléments voisins, et une pièce ornementale mince (4, 9) qui est fixée au dit corps par adhérence et s'étend au-dessus de sa face externe, de manière à en recouvrir au moins la périphérie et à camoufler les organes d'articulation (2, 3).

10

2. Bracelet selon la revendication 1,

caractérisé

en ce que la face exposée de la dite pièce ornementale est terminée de manière à constituer l'ensemble de la face visible du dit élément, que 15 cette pièce recouvre entièrement.

3. Bracelet selon la revendication 1 ou la revendication 2,

caractérisé

en ce que la dite pièce ornementale est faite en métal dur.

20

4. Bracelet selon la revendication 1,

caractérisé

en ce que la dite pièce ornementale est constituée par une plaquette (4) dont la partie centrale (5) est découpée de façon à servir de logement à 25 une pièce décorative 6.

5. Bracelet selon la revendication 1,

caractérisé

en ce que la dite pièce ornementale forme un cadre (9) dans lequel est 30 fixée une pièce décorative (10) de protection du dit élément.

0064031

1 / 1

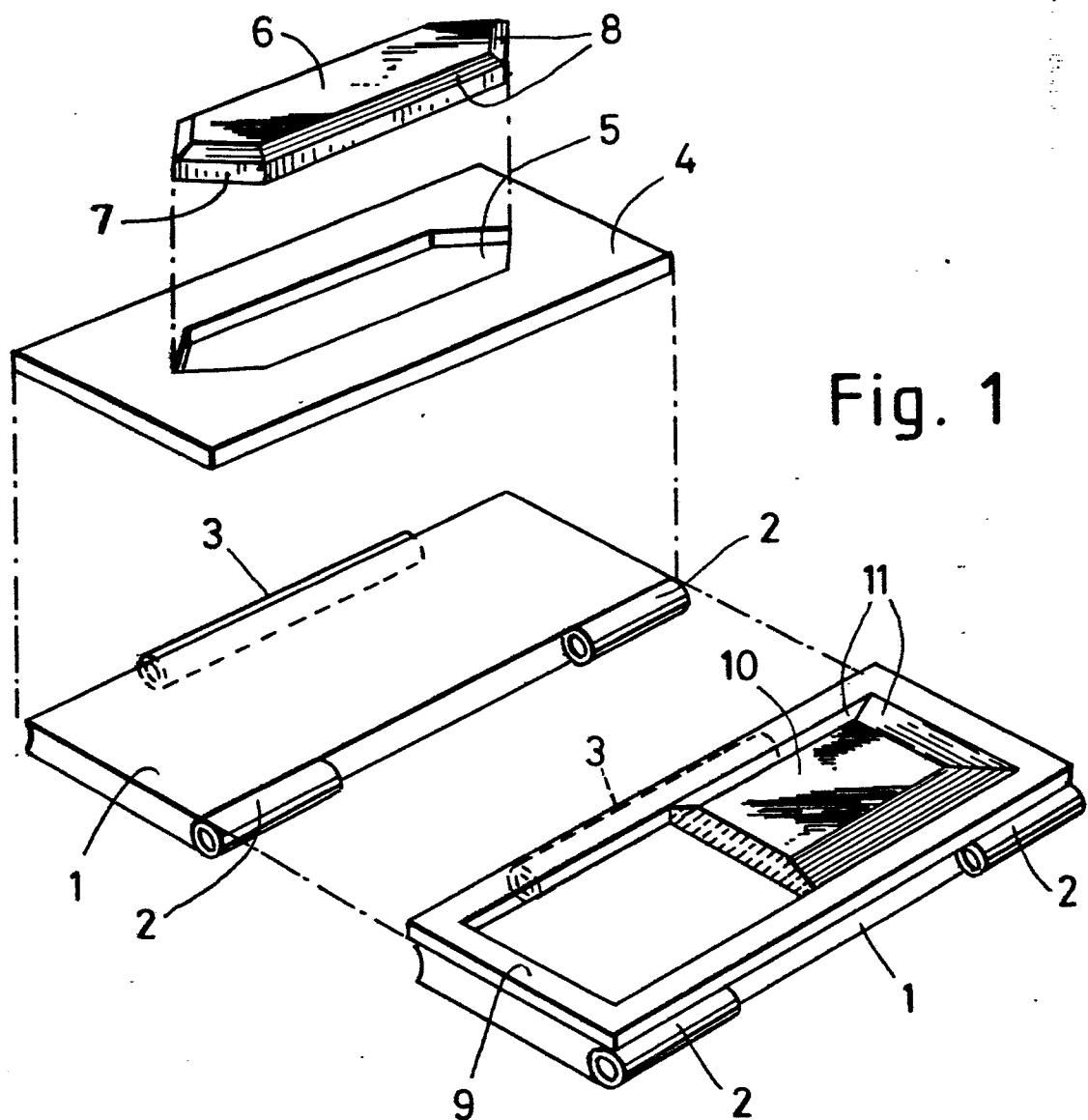
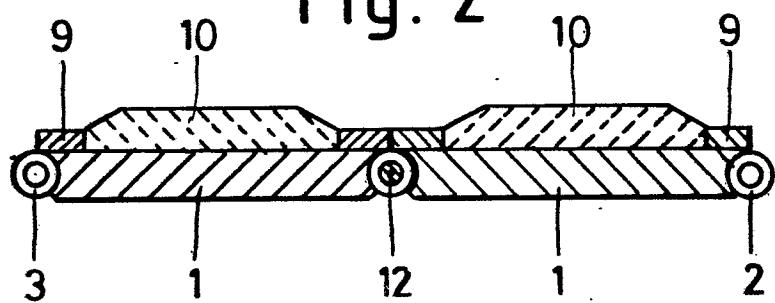


Fig. 2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0064031

Número de la demande

EP 82 81 0171

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Categorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	<u>EP - A - 0 015 242 (MONTRES RADO S.A.)</u> * page 13, lignes 1-20; pages 18 et 19 en entier; revendication 8; figures 3,4,9-11 *	1-4	A 44 C 5/02 17/02//
Y	<u>FR - A - 2 271 785 (A. DAUB)</u> * page 2, lignes 12-21, 33-39; page 3, lignes 1-3, 19-21; page 5, lignes 31-39; figure 7 *	1	
Y	<u>US - A - 4 266 400 (THE BAMBI INC.)</u> * colonne 5, lignes 16-64; figures 1-5 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
A	<u>GB - A - 1 238 083 (HILDYARD AND SHINDLER LTD.)</u>		A 44 C
A	<u>US - A - 1 526 787 (L.C. HENRY)</u>		

Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications

Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
La Haye	08-07-1982	GARNIER
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		D : cité dans la demande
A : arrière-plan technologique		L : cité pour d'autres raisons
O : divulgation non-écrite		
P : document intercalaire		Q : membre de la même famille, document correspondant